



Chers lecteurs,

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'ANME vous propose cette newsletter pour vous fournir un aperçu de ses récentes activités.

Nos Dossiers:



Risque de contamination par le coronavirus : Protocole sanitaire de l'utilisation des systèmes de climatisation et de ventilation

Alors que différentes études d'envergure ont donné l'alerte sur une éventuelle corrélation entre la climatisation et les systèmes d'air conditionné et de ventilation et la propagation des maladies infectieuses comme le Covid-19, l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME), l'Observatoire National des Maladies Nouvelles et Emergentes et la direction de l'hygiène du milieu et de la protection de l'environnement relevant du ministère de la Santé ont élaboré un protocole sanitaire, un guide des mesures à entreprendre et un plan de précautions préventives lors de l'utilisation de climatiseurs dans le cadre de la protection contre la propagation du virus.

[Lire la suite](#)



Programme PROMO ISOL : Pour une meilleure efficacité énergétique dans le résidentiel

Si l'efficacité énergétique renvoie au rapport entre l'énergie utilisée, l'énergie utile et l'énergie consommée par un dispositif, elle peut être mesurée par des coefficients de performance relatifs notamment à la production de chaleur ou de froid. Dans ce sens, moins un bâtiment consomme d'énergie, plus son efficacité énergétique et donc sa performance énergétique sont élevés.

[Lire la suite](#)

Nos activités:

Formation à distance, @learning, sur les généralités de l'énergie solaire thermique

27 Avril 2020

Dans le cadre du programme d'appui au développement de la filière du solaire thermique collective, ADéSoCol, financé par la coopération tuniso-française, l'ANME a organisé, conjointement avec l'Institut National de l'Énergie Solaire français 'INES PFE', une formation à distance (e-learning) en vue d'informer le grand public sur les opportunités d'utilisation du solaire thermique collective ainsi que sur le cadre réglementaire et incitatif existant. Cette formation, d'une journée, a été ouverte aux grands publics à partir du 27 Avril et est diffusée à partir de la plateforme de formation à distance mise à disposition de l'ANME et logée à l'INES PFE, jusqu'au 31 Juillet, une centaine de participants ont suivi la formation. Pour cette formation, l'inscription restera ouverte sur :

[Inscription](#)

Formation sur l'énergie solaire à concentration pour la production de la chaleur (Concentrated Solar Heat ou CSH)

Du 08 au 10 juin 2020

Dans le cadre du programme d'appui à l'Expertise et à l'Innovation pour l'énergie solaire à concentration au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 'MENA CSP KIP', financé par la Banque Mondiale, l'ANME a organisé, avec l'Institut Allemand Fraunhofer ISE, une formation en ligne de 03 journées, du 08 au 10 juin 2020, sur la thématique de l'énergie solaire à concentration pour la production de la chaleur (Concentrated Solar Heat ou CSH).

Cette formation a été animée, en français et en anglais, par des experts nationaux de l'ANME et internationaux de l'Institut Fraunhofer ISE, et a connu la participation de plus que 60 ingénieurs et cadres des institutions et établissements opérant dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et dans le secteur industriel.

Ne ratez plus nos actualités. [Inscrivez vous maintenant](#) à notre newsletter

<p>Projets de production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque : Accord de principe au profit de 16 investisseurs</p> <p>17 juin 2020</p> <p>C'est au siège de l'Agence Nationale de l'Énergie (ANME), que le Ministre de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique, Mongi Marzouk a remis, le 17 juin 2020, les accords de principe des projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables sous le régime des autorisations pour le compte de 16 investisseurs. L'octroi de ces accords de principe concerne des projets de production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque d'une capacité totale de 70 mégawatt.</p> <p>Plus d'informations</p>	<p>Transition énergétique et mobilité électrique : Opportunités, défis et plan d'action (Webinaire)</p> <p>25 juin 2020</p> <p>Dans un contexte national où la transition énergétique se présente comme une nécessité et non plus une simple option pour le pays, l'Agence Nationale de l'Énergie (ANME), a organisé, le 25 juin 2020, un webinaire sur la transition énergétique et la mobilité électrique, regroupant les différents experts et intervenants de ces secteurs.</p> <p>Regardez l'enregistrement</p>
---	---

Transition énergétique et énergies renouvelables : Réunion de travail entre le MEMTE, l'ANME et le Cluster Energie-Cliamt GIZ Tunisie

29 juin 2020

En présence du Ministre de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique, Mongi Marzouk, une réunion entre les représentants de l'Agence Nationale de l'Énergie (ANME) et ceux du Cluster Energie-Cliamt GIZ Tunisie a eu lieu le 29 juin 2020.

Organisée par le Ministère de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique (MEMTE) cette réunion a été l'occasion de discuter de coopération avec la partie allemande et les défis à soulever afin de favoriser la transition énergétique en Tunisie notamment à travers le développement des énergies renouvelables et de l'Efficacité énergétique.

Signature du Protocole de prévention contre la propagation du Covid-19 par les systèmes de climatisation

Fruit d'une initiative entre la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement et l'Agence Nationale de l'Énergie (ANME), un protocole portant sur les procédures préventives en vue de réduire le risque de propagation du Covid-19 par les systèmes de climatisation a été signé le 29 juin 2020.

Ce sont les ministres de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique, Mongi Marzouk et de la Santé Abdelatif Megkqi qui ont signé le document, stipulant tout un protocole et de prévention contre la propagation du Coronavirus par le biais des systèmes de climatisation dont l'utilisation enregistrée un pic durant les mois d'été.

Le protocole se base sur des études démontrant une forte corrélation entre la circulation de l'air dans les bâtiments, notamment à travers l'aération et la climatisation, et la transmission de certaines maladies contagieuses. Les études traitant de ce sujet stipulent qu'une meilleure aération des bâtiments contribue à baisser le risque de troubles respiratoires. D'un autre côté, une climatisation à forte intensité couplée à un manque d'aération adéquate augmente le risque de propagation des maladies respiratoires.

Ce protocole vient en marge, en effet, du pic d'utilisation de la climatisation durant l'été dans les ménages comme dans les espaces publics et les moyens de transport. Les recommandations impliquent aussi bien des directives pour éviter la propagation du virus via les systèmes de refroidissement que la rationalisation de l'utilisation de l'énergie. Les recommandations du guide des procédures concernent six endroits; à savoir les habitations individuelles et collectives, les restaurants et salons de thé, les espaces ouverts au public ne disposant pas d'un système de climatisation centrale, les bâtiments équipés de climatisation centrale et les voitures.

[Video](#)

<p>Communiqué relatif aux contrats-programmes des installations d'autoproduction d'électricité à partir des énergies renouvelables raccordées au réseau basse tension</p> <p>1er juillet 2020</p> <p>L'Agence Nationale de l'Énergie (ANME) appelle les sociétés concernées à réceptionner, dans le bureau d'ordre de son siège, leurs contrats-programmes de l'année 2020 relatifs à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables destinée à l'autoconsommation en ce qui concerne les installations en autoproduction raccordées au réseau basse tension. Ces sociétés sont appelées à enregistrer ces contrats dans les services des Recettes des Finances et à fournir à l'ANME deux exemplaires au plus tôt possible.</p> <p>Communiqué</p>	<p>Appel d'offres relatif au choix de deux experts pour l'assistance de l'ANME dans la mise en œuvre de la première phase du programme PROMOISOL</p> <p>7 - 6 juillet 2020</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 2/2020 L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie ci-après dénommée l'ANME lance à travers la procédure d'achat public en ligne (TUNEPS) le présent appel d'offres pour le choix de deux experts pour l'assistance de l'ANME dans la mise en œuvre de la première phase du programme PROMOISOL. Sont admis à soumissionner au présent appel d'offres, tous les experts possédant les garanties nécessaires pour assurer la bonne exécution du marché. Les bureaux d'études ou les experts désirant participer à cet appel d'offres doivent être inscrits sur le système d'achat en ligne (TUNEPS) et peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement et participer à travers le site www.tunepts.tn Les offres doivent être obligatoirement envoyées à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS au plus tard le 30 juillet 2020 à 10h.</p>
--	--

L'ANME accompagne 7 projets pilotes en vue d'obtenir le label énergétique ACTE

8 juillet 2020

L'Agence Nationale de l'Énergie (ANME), en collaboration avec la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL), le Centre de Formation et d'Aide à la Décentralisation (CFAD) et le Ministère des Affaires Locales, appuiera la mise en place de sept projets pilotes au profit de sept communes (EEA) en vue d'obtenir le label énergétique ACTE décliné du label « European Energy Award (EEA) ». Cet accompagnement intervient dans le cadre du programme « Alliance des Communes pour la Transition Énergétique » (ACTE) financé par la coopération Suisse (SECO).

Les projets pilotes retenus par les communes, s'inscrivent dans le cadre de l'appui du programme ACTE aux communes tunisiennes en tant qu'acteurs de la transition énergétique nationale, et à la mise en œuvre de leurs stratégies énergétiques locales pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables à l'échelle de leurs territoires.

La phase pilote, d'une durée de 18 mois, implique les communes de Bizerte, Douz, Hammam-Lif, Kairouan, Médenine, Nabeul et Sfax qui ont été choisies suite à un appel à projet. Le projet vise à offrir la solution optimale qui répond au besoin spécifique de chacune des sept communes, en vue de les accompagner dans le processus de transition énergétique.

[Programme ACTE](#)

Signature d'un accord de coopération pour appuyer les structures institutionnelles dans la baisse de leur intensité carbone de 41% à l'horizon 2030

8 juillet 2020

Le Ministère de l'Environnement, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) et l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) ont signé, le 8 juillet 2020, un accord d'engagement à l'occasion du démarrage du projet « Renforcement des structures institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie ».

Étaient présents à cet événement le Ministre de l'Environnement, du Ministre de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique, le représentant de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Tunis et du Directeur Résident de la GIZ-Tunisie.

Cet accord vise à appuyer la mise en œuvre des engagements de la Tunisie pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le projet, objet de l'accord, a pour but de renforcer les capacités et structures institutionnelles nationales afin de mettre en œuvre les objectifs climatiques définis dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Tunisie pour réduire les émissions de Gaz à effet de Serre (GES).

La Tunisie s'est engagée dans le cadre de cette contribution à réduire son intensité carbone (émissions/ Unité de PIB) de 41% à l'horizon 2030 par rapport à 2010 à travers la mise en place de mesures respectueuses de l'environnement dans tous les secteurs.

Ces réductions proviennent à 75% du secteur des énergies (50% des programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie et 25% des programmes de production des énergies renouvelables, surtout solaire photovoltaïque). Cet objectif de baisse de l'intensité carbone de 41% à l'horizon 2030 demeure important pour le développement de la Tunisie. Il est possible d'atteindre les 30% avec des ressources propres et les 11% restants dépendent des mécanismes de financement et de coopération internationale.

Formation sur «La conception, le dimensionnement, le contrôle et le suivi des installations solaires thermiques collectives»

13 Juillet au 09 Août 2020

Dans le cadre du programme d'appui au développement de la filière du solaire thermique collective, ADéSoCol, financé par la coopération tuniso-française, l'ANME organise, conjointement avec l'Institut National de l'Énergie Solaire français 'INES PFE', une formation au profit des ingénieurs souhaitant opérer en tant que prescripteurs ou contrôleurs techniques dans le cadre du programme PRSOSOL Collectif.

Cette formation, en apprentissage mixte (blended learning), est organisée en deux parties : deux journées de formation théorique à distance qui sont diffusées à partir de la plateforme mise à disposition de l'ANME à travers l'INES PFE et deux journées de formation pratique en salle.

La première partie théorique est ouverte du 13 Juillet au 09 Août 2020. Une quarantaine de participants se sont inscrits pour suivre la formation.

Atelier de concertation nationale sur la stratégie de développement des énergies renouvelables en Tunisie

23 juillet 2020

Dans le cadre du projet « Plan de réforme et secteur de l'énergie en Tunisie TUNEREP » financé par le partenariat du Deauville et exécuté par le Fonds de l'OEPE pour le développement international (OFID), l'Agence Nationale de l'Énergie (ANME) organise en collaboration avec le Ministère de l'Énergie, des Mines et de la Transition Énergétique un atelier de concertation sur l'étude relative à l'actualisation de la stratégie nationale des énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2050, assortie d'un plan d'action de court et moyen terme.

Le besoin de cette actualisation est imposé par les mutations récentes du contexte national et international ainsi que par les évolutions fort encourageantes des prix des technologies renouvelables.